

SAINT-WENCESLAS

(Nom de la municipalité)

VIS PUBLIC

NOTES DONNÉ par le soussigné, directrice générale
titre
, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance
du Conseil de Saint-Wenceslas
le 9 à 19h30 heures au
saire Floïan - Turcotte (1025, rue Hébert)

En conséquence, le conseil doit statuer sur la demande de
suivante:

demande de dérogation pour un bâtiment secondaire
à jumeler au moment de la construction de ladite
une dérogation en faveur des 2 lots, de convenir
et occupé par chacun des propriétaires la partie
concerné: du bâtiment qui se retrouve sur leur
lot respectif.

de Desaulniers

se faire entendre par le conseil relativement à cette

enceslas ce 18^e jour de

Carole Hélie

signature